

Prestation de Compensation du Handicap : Adulte

OBJECTIFS

- Savoir situer chaque acteur institutionnel dans le champ du handicap
- Connaître les règles d'ouverture des droits et de calcul du montant de PCH
- Maîtriser les règles de la PCH à domicile et en établissement

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse détaillée des dispositions juridiques encadrant la PCH
- Etude de cas pratiques soumis par les stagiaires
- Échanges de pratiques professionnelles

PUBLIC

- Agents des MDPH chargés de l'accueil, du conseil et de l'orientation des personnes handicapées
- Travailleurs sociaux
- Mandataires judiciaires

DATES :

PARIS > 13-14-15 JUIN 2012

MONTPELLIER > 28-29-30 NOVEMBRE 2012

DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 380 euros HT

PROGRAMME

Nouvelle architecture institutionnelle

- Organisation, fonctionnement et rôle des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- Organisation, fonctionnement et rôle des Commissions des Droits et de l'Autonomie (CDA)

Critères d'ouverture des droits à PCH

- Conditions de résidence
- Conditions d'âge
- Critères de handicap
- Procédure d'attribution : dépôt et instruction de la demande
- Procédure d'urgence : plan personnalisé de compensation
- Décision de la CDA
- Voies de recours

Aides couvertes par la prestation

- Aides humaines
- Aides techniques
- Aides pour l'aménagement du logement et du véhicule et pour surcoûts liés au transport
- Aides spécifiques ou exceptionnelles
- Aides animalières

Calcul du montant de la prestation

- Rémunération des aidants
- Montants attribuables par type d'aide
- Spécificité du calcul des aides techniques et d'aménagement
- Montant attribué par la CDA

Détermination du montant versé

- Taux de prise en charge
- Ressources à prendre en compte
- Modalités de versement

Obligations du bénéficiaire à l'égard du département

- Déclarations obligatoires
- Respect du délai de mise en œuvre du plan de compensation

Contrôles exercés par le président du conseil général

- Suspension, interruption
- Récupération des indus

Spécificités de la PCH en établissement

- Demande en cours de droits à PCH à domicile
- Demande en l'absence de droits antérieurs ouverts
- Gestion des difficultés pratiques liées à l'organisation de la PCH en établissement